

**ardèche**  
LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DES TERRITOIRES : SERVICE ENVIRONNEMENT ET FORÊT  
DIRECTION DES ROUTES ET DES MOBILITÉS

## Politique du Département de l'Ardèche en faveur du transport des bois ronds



Mardi 04 Juillet 2017 à Mazan l'Abbaye



 [www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)

### INTRODUCTION

**Maurice WEISS**, vice-président en charge des infrastructures de déplacements, du numérique et des mobilités,

& **Bernadette ROCHE**, conseillère départementale déléguée à la ruralité et à la forêt

 [www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)

## CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS ARDÉCHOISE

### Une forêt prédominante, ressource d'avenir

- taux boisement : 57% (317 000 ha) – 1<sup>er</sup> de la Région AURA
- grande diversité d'essences, potentiel avéré de production de bois de qualité

### ... mais une forêt « sous-exploitée »

- multiples freins structurels (morcellement, difficultés d'accès, culture forestière faible...)
- taux récolte : ~18 % (hors autoconsommation-bois chauffage)
- ≈ 250 000 m<sup>3</sup> récoltés/an (60% bois d'oeuvre / 25% bois énergie / 15% bois d'industrie) – données agreste 2015

### Une forêt privée majoritaire, très morcelée

- 91% forêts privées : 50 000 propriétaires (3,8 ha/propriétaire en moyenne; 50% des prop. < 4 ha)
- 9% forêts publiques : moitié domaniales, moitié communales (118 communes)

### Un poids économique au cœur des territoires

- 120 M€ de CA,
- 1 750 emplois, près de 700 entreprises

### Une forêt multifonctionnelle et fragile (incendies, changement climatique)



[www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)

## LE PLAN DÉPARTEMENTAL FORÊT BOIS (PDFB) 2013-2017

### Les objectifs du PDFB 2013-2017

#### (fiche action 11 sur l'amélioration du transport des bois ronds)

#### • Investissements routiers :

suite à la hiérarchisation des points noirs routiers effectuée dans le premier plan forêt-bois, l'aménagement de un ou deux itinéraires stratégiques doit constituer un objectif pour ce deuxième Plan (objectif de 220 k€/an)

#### • Dispositif d'autorisations dérogatoires pour le transport des bois (ADTB) :

- poursuite des investigations sur la faisabilité du dispositif,
- si projet retenu : mise en œuvre en fonction des priorités et moyens du Département.

#### • Charte de qualité et bonne conduite :

- finalisation, signature et mise en œuvre de la charte par le Département et les principaux partenaires de la filière forêt - bois, de l'amont jusqu'aux scieries ;
- appui de FIBOIS pour promouvoir cette charte auprès de la filière .



[www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)

## CHIFFRES CLÉS DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL

### Le réseau routier départemental :

- 3 800 kms de routes départementales
- l'équivalent de 250 terrains de football de murs de soutènements et 2200 ponts
- 20% du réseau routier départemental seulement est structuré pour permettre le passage de poids lourds
- 1/3 du réseau routier départemental soumis à des limitations de gabarit (longueur, hauteur, tonnage)



www.ardeche.fr

## LA PROBLÉMATIQUE

- La filière forêt-bois: stratégique pour le développement des territoires ruraux et l'économie de l'Ardèche. Le transport constitue un maillon fondamental entre la ressource et les scieries.
- Le Département est garant de la conservation du patrimoine routier et doit concilier les usages et usagers : desserte locale des habitations, desserte touristique, deux roues motorisées ou pas, aménagement du territoire..., dans des conditions de sécurité optimales.

Le Département doit trouver le **bon équilibre** entre l'**investissement de fonds publics** et les **enjeux économiques**, que représente cette filière. Il est responsable quand il délivre des **dérogations de tonnage** sur des RD non dimensionnées à cet effet (risques d'accident et de détériorations).

- *A titre d'exemple, la RD 409, empruntée par de nombreux grumiers mais non renforcée préalablement, a nécessité près de **400 k€** de travaux de réparations pour des dégâts sur la chaussée.*



www.ardeche.fr

PRISE EN COMPTE PAR LE DÉPARTEMENT DES  
ENJEUX DE LA FILIÈRE

**Limitations de gabarit sur les RD**

Depuis 2009, afin de s'adapter aux évolutions des matériels roulants (gabarits plus importants, véhicules plus puissants...) dans tous les domaines (agriculture, transport, tourisme), le Département a engagé une démarche d'harmonisation des restrictions de circulation pour:

- préserver le patrimoine routier
- informer valablement les chauffeurs de véhicules lourds
- assurer la sécurité des usagers

Les seuils sont: PTR < 12T, < 19T, < 26T, longueurs < 10 et 12 m et aucune limitation (limités à 44 t **sauf pour les grumiers**).



www.ardeche.fr

PRISE EN COMPTE PAR LE DÉPARTEMENT DES  
ENJEUX DE LA FILIÈRE

Parce que la forêt est un **enjeu de l'aménagement du territoire et de son développement**, qu'elle représente un **atout économique** considérable pour l'Ardèche, les élus départementaux souhaitent **soutenir la filière forêt-bois** et trouver des **solutions** pour permettre **l'exploitation de tous les massifs**.

Dans le cadre de la démarche d'harmonisation des limitations de gabarit et afin de **prendre en compte les spécificités de la filière forêt-bois**, le Département a pris le temps de **recenser les besoins** des professionnels et s'est positionné en tant que **facilitateur** en:

- adaptant au plus juste les limitations de gabarit,
- limitant des tronçons plutôt que des itinéraires complets pour permettre l'accès aux massifs pour l'extraction du bois,
- testant des levées de limitation pour des itinéraires hautement stratégiques.



www.ardeche.fr

## LA RÉGLEMENTATION

### Rappel de la définition d'un bois rond:

« constitue un bois rond toute portion de tronc ou de branche obtenue par tronçonnage ».

### Le transport de bois ronds:

Le transport de bois ronds présente un caractère exceptionnel en raison de son poids. Le décret du 23/06/2009 autorise la circulation au-delà de 44 t et jusqu'à 57 t, en fonction du nombre d'essieux (de 5 à 7) et de la longueur (18,75 m maximum).

Le transport de produits sciés ou en vrac (type plaquette) et de bois en très grande longueur (transport exceptionnel) n'est pas concerné par cette autorisation.

En Ardèche, la circulation des grumiers est autorisée sur toutes les routes non limitées en gabarit.



[www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)

## PRISE EN COMPTE PAR LE DÉPARTEMENT DES ENJEUX DE LA FILIÈRE

### Des avancées notables entre 2010 et 2017 :

#### • Identification des itinéraires stratégiques et investissements:

- 5 priorités identifiés: RD 253, 204, 5, 21, 228
- sur ces cinq routes départementales:
  - des solutions ont été trouvées pour 4 d'entre elles afin de permettre l'exploitation des massifs,
  - le Département a investi sur la RD 253 (priorité 1) : **750 K€, pour 4 kms aménagés.**



[www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)

## PRISE EN COMPTE PAR LE DÉPARTEMENT DES ENJEUX DE LA FILIÈRE

- L' Autorisation Dérogatoire au Transport de Bois Rond (ADTB)**

Là où les restrictions de gabarit sont indispensables, une procédure de dérogation spécifique a été imaginée: **des dérogations temporaires** aux restrictions de circulation pourront être sollicitées auprès du Département, gestionnaire de voirie. Ces dérogations permettront au Département, par la prescription de conditions de passage définies par ses soins, de limiter les dommages causés sur les routes départementales (date de passage, prise en compte de la météo, établissement de constat contradictoires...).

Les documents à disposition des entreprises sont un formulaire de demande et une carte des RD concernées par ces dérogations.

L'ADTB est délivrée à un **véhicule** conforme à la réglementation.  
Ces demandes peuvent être faites:

- soit directement en contactant les référents dans les Territoires (cf carte),
- soit par le formulaire dédié présent sur le site [www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)

Ce formulaire est à renvoyer par mail ([routes@ardeche.fr](mailto:routes@ardeche.fr)) ou par courrier.  
La demande d'ADTB est validée par la rédaction d'un arrêté départemental.

 [www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)

## PRISE EN COMPTE PAR LE DÉPARTEMENT DES ENJEUX DE LA FILIÈRE

**ardèche**  
LE DÉPARTEMENT

Dispositif ADTB  
Demande d'Autorisation Dérogatoire  
pour le Transport des Bois Ronds

**DEMANDE D'AUTORISATION DÉROGATOIRE POUR LE TRANSPORT DES  
BOIS ROND (PORTON DE TRONC OU DE BRANCHE D'ARBRE OBTENU PAR  
TRONÇONNAGE)**

**1/ Demande d'autorisation (au minimum 3 mois avant l'évacuation du bois)**

**Identifiant du demandeur**

Nom, prénom ou raison sociale : \_\_\_\_\_ représentant \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_  
 Téléphone(s) : \_\_\_\_\_  
 Adresse électronique : \_\_\_\_\_

**Transporteur concerné par la demande d'ADTB :**

Nom, prénom ou raison sociale : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_  
 Téléphone(s) : \_\_\_\_\_  
 Adresse électronique : \_\_\_\_\_

**Objet des caractéristiques d'équipement des véhicules**

Se référer au décret du 23/06/2006 et à l'arrêté du 29/06/2006.

**Remarque**

Une ADTB n'est effective qu'après le prise d'un arrêté départemental, préalable et nécessaire. Sa durée de validité est celle mentionnée dans l'arrêté.  
 L'arrêté est notifié et adressé au transporteur, titulaire et modifié avec des prescriptions particulières.  
 Une copie de l'arrêté est adressée au pétitionnaire et diffusée au transporteur.

**2/ Caractéristiques du transit de bois programmé : itinéraires, chargements**

**Itinéraires prévus :**

L'évacuation du bois est prévue :  sur une seule période  sur plusieurs années (périodes) \_\_\_\_\_  
 périodes d'évacuation prévues : \_\_\_\_\_

Localisation du (des) points de sortie des bois sur le réseau routier départemental \_\_\_\_\_  
 Itinéraire(s) envisagé(s) jusqu'au réseau départemental non limité au tronçon : \_\_\_\_\_

**Chargement prévus :**

Valeurs de bois à sortir : \_\_\_\_\_  
 Plus d'explicites à renseigner : \_\_\_\_\_

Type d'ensemble routier*	Ensemble routier A	Ensemble routier B	Ensemble routier C
Nombre de véhicules (sans tracteur)			
Nombre de véhicules (avec tracteur)			
Nombre de véhicules (sans tracteur)			
Nombre de véhicules (avec tracteur)			
Longueur totale			

\* Un ensemble routier est constitué de véhicules engagés sur plusieurs années, à programme ou programme de décharge, une demande de dérogation n'a lieu qu'une fois.  
 \* Le nombre de véhicules est compris dans le nombre de véhicules.  
 \* Le nombre de véhicules sans tracteur ne comprend pas les véhicules, avec des chargements différents, présents à côté des véhicules engagés sur plusieurs années.

Version mai 2017

**ardèche**  
LE DÉPARTEMENT

Dispositif ADTB  
Demande d'Autorisation Dérogatoire  
pour le Transport des Bois Ronds

**Description des ensembles routiers** (un longeur totale des ensembles de véhicules composés d'un tracteur agricole d'une élève et d'un nombre quelconque de véhicules sans tracteur) (art. 23-27 du décret)

48 tonnes			TR 2-28-2	TR 2-32
57 tonnes			TR 3-38-3	TR 3-42
			TR 3-43	TR 3-47

TR : tracteur SR : semi-remorque R : remorque n° : numéro d'essieu

**Notes à lire**

1. Ce tableau des ensembles routiers est à compléter en fonction de la configuration des véhicules engagés.  
 2. Ce tableau des ensembles routiers est à compléter en fonction de la configuration des véhicules engagés.  
 3. Ce tableau des ensembles routiers est à compléter en fonction de la configuration des véhicules engagés.  
 4. Ce tableau des ensembles routiers est à compléter en fonction de la configuration des véhicules engagés.

Date de la demande : \_\_\_\_\_

Signature du demandeur : \_\_\_\_\_

Ce formulaire de demande est à adresser, dûment rempli et signé (avec les pièces demandées) au service instructeur du Conseil départemental de l'Ardeche, par courrier ou mail.

Département de l'Ardeche  
 Direction des Bâtiments et des Mobilités  
 Pôle Routes Forestières  
 Service ACCR  
 2 bis, rue de la Vallée  
 07 000 Privas  
[routes@ardeche.fr](mailto:routes@ardeche.fr)  
 Pour tout renseignement, contactez 04 75 66 16 42

Version mai 2017

 [www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS :  
CARTE DES RESTRICTIONS DE CIRCULATION



INTERVENTIONS DE :

**Boris BOUCHER**, FIBOIS Ardèche-Drôme

&

**Philippe SABY**, Conseil Départemental de l'Ardèche  
Direction des Routes et des Mobilités

 [www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS :  
CARTE DES RESTRICTIONS DE CIRCULATION



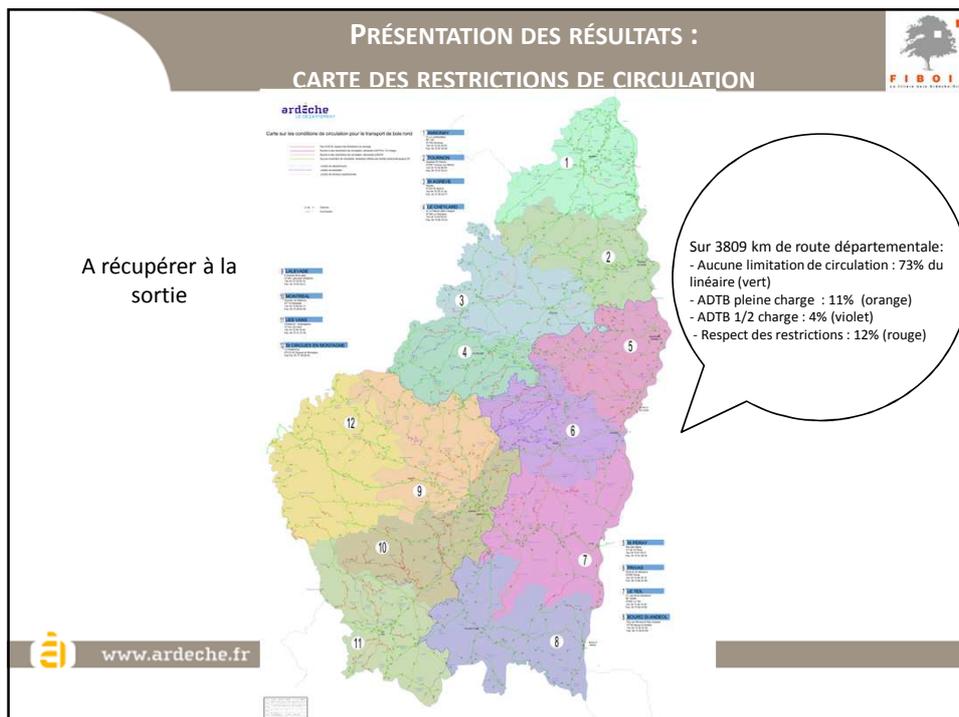
**ardèche** LE DÉPARTEMENT RESTRICTIONS DE CIRCULATION

Limitation de tonnage	Limitation de longueur	Limitation de largeur
20t	12m	
19t	10m	
15t	10m ou 5,7m	3m
7,5t		2,5m ou 2,10m
3,5t		2,1m

Consultable sur:  
[www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)

 [www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)





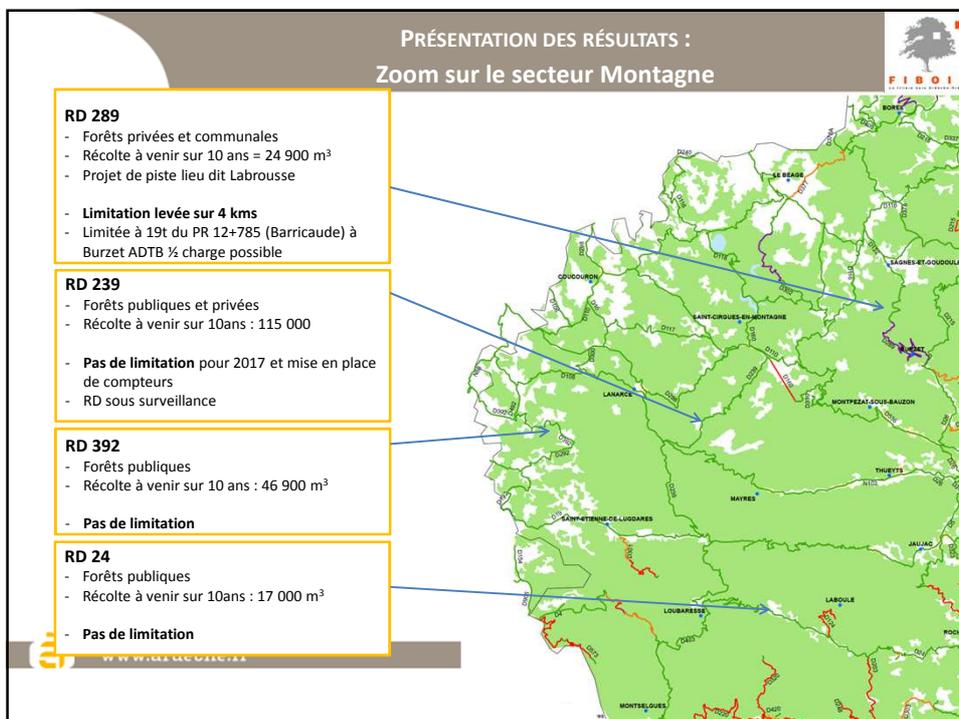
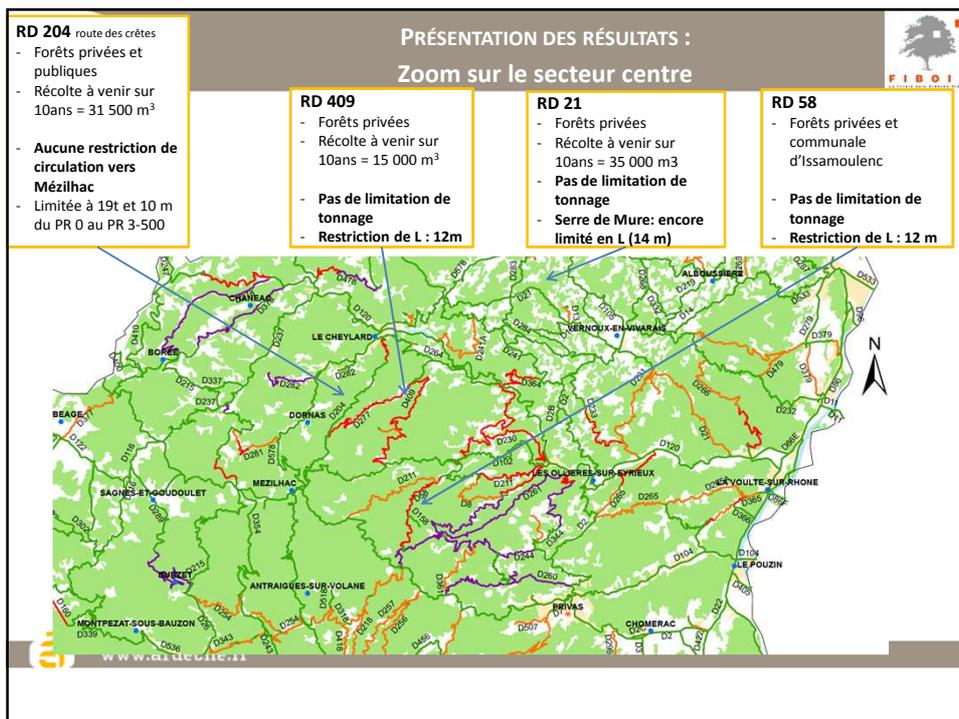
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS :  
CARTE DES RESTRICTIONS DE CIRCULATION

Et un outil cartographique bientôt à votre disposition :

**Film de démonstration: carte interactive des restrictions de circulation**  
prochainement en ligne sur [www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr) (prévu septembre 2017)

=> une communication sera opérée une fois cet outil mis en ligne

www.ardeche.fr



## SUIVI DE LA DÉMARCHE – SUITES À DONNER

- **Relayer et diffuser ces informations à l'ensemble des professionnels** (07 et limitrophes)
- **Prolonger le dispositif d'aide à l'investissement dans les équipements de transport des bois, en complément des EPCI, de la Région et de l'Europe**
  - En priorisant les équipements les moins impactants pour les réseaux routiers
- **Mettre en place un comité/groupe de suivi (représentants de la filière, Département):**
  - réalisation d'un bilan des demandes d'ADTB
  - suivi de l'état des RD stratégiques empruntées par les grumiers
  - mise à jour des restrictions de circulation
- **Actualiser et signer la Charte de bonne conduite pour le transport des bois ronds en Ardèche**
- **Rechercher des solutions nouvelles sur les zones à enjeu:**
  - Réalisation d'analyses territorialisées
  - implication des propriétaires, des EPCI et des financeurs (Etat, Région) dans la recherche et la mise en œuvre de solutions



[www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)

## ECHANGES



LA PAROLE EST A VOUS !



[www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)